

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le vendredi 28 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Étréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

Délibération 052/2012 : "rémunération des jurys de concours du Conservatoire".

FIXATION D'UN TAUX HORAIRE POUR LA REMUNERATION DE JURY D'EXAMENS DE FIN D'ANNEE AU CONSERVATOIRE

Mme DAILLY présente le rapport

Le Conservatoire organise des examens de fin d'année pour les élèves dans différentes disciplines.

S'agissant d'un besoin non permanent de la Collectivité, il est fait appel à du personnel vacataire.

Aussi, il est proposé de porter la vacation d'une heure au taux de 21.90 € brut,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

M. GLEYZE demande quel est le volume d'heures que cela représente.

Mme DAILLY répond environ 30 heures.

Mme BERGER demande quelle était la méthode de rémunération antérieure.

Mme DAILLY répond qu'ils étaient rémunérés par la régie.

Considérant la nécessité de fixer un taux horaire pour la rémunération de jury d'examens au Conservatoire,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

DECIDE de fixer le taux de vacation brut de 21.90 € de l'heure,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,